

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Annexe 1/1 : Formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier	
Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier au D épartement des P ermis et A utorisations	

Sceau de la commune



Service public de Wallonie **agriculture ressources naturelles environnement**

Service public de Wallonie **territoire logement patrimoine énergie**

Table des matières

1	Première partie : Présentation générale	4
1.1	Coordonnées du demandeur	4
1.2	Localisation.....	5
1.2.1	Coordonnées de l'établissement visé par la demande de permis	5
1.2.2	Liste des parcelles	6
1.2.3	Étude du milieu	8
1.3	Présentation du projet	9
1.3.1	Objet de la demande du projet*	9
1.3.2	Type de projet.....	9
1.3.3	Servitudes et autres droits	10
1.3.4	Liste des rubriques d'activités (« Rubriques PE »)	11
1.3.5	Schéma de procédé	12
1.3.6	Phasage du projet	12
1.4	Présentation de l'établissement	13
1.4.1	Description de l'établissement	13
1.4.2	Directives européennes	13
1.4.3	Permis et autorisations	14
1.4.4	Plan descriptif.....	16
1.4.5	Liste des bâtiments [B _N] et leurs affectations (y compris les existants)	17
1.4.6	Liste des Installations et Activités [I _N]	18
1.4.7	Liste générale des dépôts	20
1.5	Urbanisme	24
1.5.1	Permis d'environnement ou permis unique (environnement + urbanisme) ?	24
1.5.2	Voirie	24
1.5.3	Description du site avant la mise en œuvre du projet	24
1.5.4	Phase du chantier.....	25
2	Deuxième Partie : Effets du projet sur l'environnement.....	26
2.1	Introduction	26
2.2	Effets sonores	27
2.3	Effets sur les eaux.....	28
2.3.1	Usage de l'eau	28
2.3.2	Schéma des écoulements des eaux jusqu'à leurs rejets	28
2.3.3	Énumération des points de rejet d'eaux [RE _N]	29
2.3.4	Eaux usées en ce compris les eaux pluviales	30
2.3.5	Eaux usées domestiques.....	34
2.4	Effets sur l'air	35
2.4.1	Rejets atmosphériques	35
2.4.2	Le projet engendre-t-il des émissions olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?*	38
2.5	Effets sur les sols et les eaux souterraines	40

2.5.1	Etat du sol	40
2.5.2	Obligations liées au sol	41
2.5.3	Impact du projet	42
2.6	Effets liés à la circulation des véhicules (charroi)	44
2.7	Effets générés par les vibrations	45
2.8	Effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité	46
2.9	Effets supplémentaires.....	47
2.9.1	Effets cumulatifs	47
2.9.2	Impact sur des territoires voisins.....	47
2.9.3	Autres effets.....	47
2.9.4	Y-a-t-il des interactions entre les différents effets du projet ?	48
2.10	Mesures palliatives ou protectrices.....	49
3	Troisième partie : documents à joindre à la demande	50
3.1	Confidentialité	50
3.2	Documents à joindre par le demandeur	51
4	Quatrième partie : Utilisation des données personnelles	53

Merci de ne pas effectuer de changements dans ce formulaire qui empêcheraient une analyse correcte de la demande : suppression ou modification de questions, de colonnes dans les tableaux, de l'organisation des chapitres... De tels changements entraîneraient une incomplétude voire une irrecevabilité du dossier

Pour compléter :

- Un bouton de choix ☐, il suffit de le cliquer ce qui remplacera le ☐ par ☒.
Ce bouton ☐ implique qu'un seul choix est possible pour une question.
- une case à cocher ☐, il suffit de le cliquer ce qui remplacera le ☐ par ☒.
Plusieurs cases ☐ peuvent être cochée pour une question.

Aide



Un manuel d'aide est à votre disposition et comprend les explications correspondant aux points d'attention ⓘ présents dans ce document. Veuillez en prendre connaissance. Ce manuel utilisateur peut être téléchargé à l'adresse <https://www.wallonie.be/demarches/20520>

1 PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 Coordonnées du demandeur

Le projet ⓘ concerne-t-il plusieurs demandeurs exploitant le même établissement ? *

- ☐ Oui, copiez le tableau ci-dessous pour chaque demandeur et numérotez les pages /
☒ Non

Avez-vous un numéro d'entreprise à la Banque-Carrefour des Entreprises ⓘ (n° BCE) ? *

- ☒ Oui, n°* **BE 0433.229.615** ⓘ
☐ Non ⓘ

Le demandeur est une* (Remplissez un des deux cadres ci-après) :

☐ Personne physique

Avez-vous un Numéro d'Identification National belge ⓘ (n° NISS) ? *

- ☐ Oui, n°* (À renseigner en dernière page) ⓘ
☐ Non ⓘ

☐ M. ☐ Mme* Nom* Prénom*
Rue* n°*...boîte ...
Code postal* Localité* Pays
Téléphone pour l'administration*
Téléphone pour l'enquête publique (si différent du précédent)
Courriel

☒ Personne morale de droit privé ⓘ ☐ Personne morale de droit public ⓘ

Dénomination ou raison sociale* **SOCIETE DES PANOTTES**

Forme juridique **société à responsabilité limitée**

Adresse du siège social

Rue* **des Frères** n°* **41** boîte
Code postal* **7830** Localité* **Silly** Pays **Belgique**
Téléphone* **0473/96.97.61**
Site web
Courriel **scdespanottes@gmail.com**

Personne habilitée à représenter la personne morale

☒ M. ☐ Mme* Nom* **Janssens** Prénom* **David**
Fonction* **Administrateur**

Personne pouvant être contactée par l'Administration

☒ M. ☐ Mme* Nom* **Janssens** Prénom* **David**
Rue* **des Frères** n°* **41** boîte
Code postal* **7830** Localité* **Silly** Pays **Belgique**
Téléphone* **0473/96.97.61**
Courriel **scdespanottes@gmail.com**
Fonction* **Administrateur**

1.2 Localisation

1.2.1 Coordonnées de l'établissement visé par la demande de permis

Nom usuel de l'établissement*
Rue (ou lieu-dit)* **des Frères** n°* **41** boîte
Code postal* **7830** Localité* **Silly**

Joignez à votre demande :

- Un **plan de situation*** de l'établissement sur une carte à l'échelle adaptée en document attaché n° **Document 2**
- Un plan cadastral* reprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de :
 - ♦ 50 mètres mesurés à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci n'est pas soumis à une étude d'incidences sur l'environnement
 - ♦ 200 mètres mesurés à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci est soumis à une étude d'incidences sur l'environnement en document attaché n° **Document 3**

1.2.2 Liste des parcelles

Identification de la parcelle sur le plan cadastral*	Commune*	Division*	Section*	Radical	Bis/Ter	Exposant	Puissance	Partie	Droit réel	Statut ¹ de la parcelle par rapport au précédent permis*
P 1	SILLY	6	C	421		E		☐	☒	Inchangé
P 2	SILLY	6	C	422				☐	☒	Inchangé
P 3	SILLY	6	C	418		B		☐	☒	Inchangé
P 4	SILLY	6	C	417		A		☐	☒	Inchangé
P 5	SILLY	6	C	416		A		☐	☒	Inchangé
P 6	SILLY	6	C	251		G		☐	☒	Inchangé
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	
P								☐	☐	

¹ Statut possible : nouveau, inchangé, modifié, supprimé, en attente (fait l'objet d'une autre demande).

Si vous devez renseigner des parcelles non cadastrées, encoder la commune la division et la section dans laquelle elle se situe

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

.

1.2.3 Étude du milieu

L'établissement visé par le projet est-il situé* :

Dans une zone Natura 2000 ou à proximité ①	☐ Oui	☒ Non
Dans le périmètre d'un Parc naturel ①	☐ Oui	☒ Non
Dans une zone SEVESO ①	☐ Oui	☒ Non
Dans une zone de prévention de captage ①	☐ Oui	☒ Non
Dans une zone d'aléa d'inondation, en zone inondable ou de risque d'inondation ①	☐ Oui	☒ Non
Dans une zone de contraintes géotechniques liées à un aléa (menace) de mouvement de terrain d'origine naturelle ①	☐ Oui	☒ Non
Aléa :	☐ Faible	☐ Modérée ☐ Majeure
Dans une zone de contraintes géotechniques liées à un aléa (menace) de mouvement de terrain lié à une activité humaine ①	☐ Oui	☒ Non
Aléa :	☐ Faible	☐ Modérée ☐ Majeure
Dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde ①	☐ Oui	☒ Non
Dans une zone d'épuration autonome du plan d'assainissement (PASH) ①	☐ Oui	☒ Non
Dans une zone d'épuration collective du plan d'assainissement (PASH) ① voir Document 5	☒ Oui	☐ Non
Dans une zone d'épuration transitoire du plan d'assainissement (PASH) ①	☐ Oui	☒ Non
Dans une zone à risque d'érosion hydrique diffuse ①	☐ Oui	☒ Non
Sur un terrain répertorié dans la banque de données de l'état des sols wallons (BDES) ①	☐ Oui	☒ Non
Dans une zone à forte densité de population (> 1000 habitants dans un rayon de 500 m)	☐ Oui	☒ Non
Dans quelles zones d'affectation au plan de secteur votre établissement est-il implanté ?*		
Zone agricole & Zone d'habitat à caractère rural – Voir Document 5		

Vous pouvez visualiser ces différentes zones via l'outil cartographique à l'adresse :
<http://geoapps.wallonie.be/CigaleInter/#CTX=PE>

1.3 Présentation du projet

1.3.1 Objet de la demande du projet*

Maintien d'une exploitation agricole – Spéculation : bovins laitiers et viandeux

Nombre maximum de bovins détenus sur l'exploitation : 455 places dont 402 places pour les bovins âgés de plus de 6 mois.

Maintien d'un puits foré – capacités supérieures à 3.000 m³/an et 10 m³/jour

Présence sur le site de : cuve à mazout, double paroi, pour le ravitaillement des tracteurs (2.500 litres – 1 pistolet) ; stockage d'aliments pour le bétail en silos plats & silos tours ; stockage de paille & foin ; Fumières non couvertes ; citerne enterrée pour la récupération des lisiers, jus de fumière, eaux blanches et eaux vertes ; **pré-fosse à lisiers aérienne** ; citerne aérienne ronde pour le stockage des effluents d'élevage (1 100 m³) ; stockage d'huiles neuves (400 L) et usagées (400 litres) ; Salle de traite ; Tank à lait (4.000 litres ; Gaz R404A – 5,3 KG) ; citerne de récupération des eaux de pluie ; local phyto (50kg) ; compresseur mobile avec stockage d'air comprimé (100 litres) & karcher mobile ; installation photovoltaïque ; cuve double paroi pour le stockage de mazout de chauffage (1.000 litres)

Il n'y a pas d'atelier sur l'exploitation, il n'y a pas d'entretien des machines agricoles sur l'exploitation.

Il y'a un atelier de transformation du lait pour la fabrication de beurre et de tartelettes à maton :

- Beurre - production : 50 kg/jour et 1 jour/semaine ;
- Tartelettes à maton - production : 52 kg/jour et 1 jour/semaine.

1.3.2 Type de projet

Votre demande* :

- ☐ Concerne la mise en activité d'un nouvel établissement ou un établissement n'ayant pas encore eu de permis
- ☒ Est relative à un établissement existant, et concerne :
- ☒ Le maintien en activité de l'établissement avec ou sans extension d'activités, le permis arrivant à échéance ⓘ

demandez anticipativement pour la raison suivante :

.....

.....

.....

.....

- ☐ Une extension ou une transformation d'activités de l'établissement (permis demandé uniquement pour cette partie) ⓘ
- ☐ Une modification législative de la liste des activités et installations classées ⓘ

Connaissez-vous le numéro public de l'établissement pour lequel vous introduisez une demande (numéro géré par l'administration régionale) ?

- ☒ Oui, indiquez les références :

Numéro d'établissement **D3300/55039/RGPED/2007/7/CSIMO - PU** Au près de la direction de **DPA de Mons**

- ☐ Non

Votre projet est-il temporaire ou d'essai ?*

- ☐ Oui, précisez :

☐ Temporaire ⓘ
☐ D'essai ⓘ
☒ Non

Votre projet est-il mobile ? ⓘ*

☐ Oui
☐ Non

Vous souhaitez obtenir un permis pour une :*

☒ Durée légale ⓘ
☐ Durée inférieure à la durée légale*

- ☐ Durée souhaitée jours mois années
- ☐ Date de fin souhaitée (dd/mm/yyyy)

1.3.3 Servitudes et autres droits

Le projet pourrait-il éteindre ou modifier des servitudes ?* ⓘ

☐ Oui, dans ce cas, remplissez le tableau suivant pour les parcelles concernées en reprenant la numérotation du chapitre «1.2.2 Liste des parcelles »
☒ Non

Identification de la parcelle sur le plan cadastral*	Type de servitude*	Nature des servitudes et autres droits* ⓘ	Contraintes induites ⓘ
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			
P			

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.3.4 Liste des rubriques d'activités (« Rubriques PE »)

Remplissez les numéros des rubriques concernées par la demande* :

Pour rappel, s'il y a une rubrique de classe 1, veuillez joindre une étude d'incidences sur l'environnement.

01.20.01.01.02 (CLASSE 2) BÂTIMENT EN ZONE AGRICOLE ET À MOINS DE 125 MÈTRES D'UNE ZONE SENSIBLE - DE 150 À 500 ANIMAUX (**BOVINS DE 6 MOIS ET PLUS**)

NB : LA RUBRIQUE VISANT UN HÉBERGEMENT DE BOVINS DE MOINS DE 6 MOIS (01.20.02.XX.XX) NE S'APPLIQUE PAS À L'EXPLOITATION CAR LES BOVINS DE MOINS DE 6 MOIS PRÉSENTS SUR L'EXPLOITATION SONT DES VEAUX D'ÉLEVAGE OU « VEAUX AU PIS ». AUCUN VEAU À L'ENGRAISSEMENT N'EST DÉTENU SUR L'EXPLOITATION.

41.00.03.02 (CLASSE 2) – INSTALLATION D'UNE PRISE D'EAU SOUTERRAINE DONT LA CAPACITÉ DE PRISE D'EAU EST SUPÉRIEURE À 10 M³/JOUR OU À 3000 M³/AN – **PRISE D'EAU**

01.49.01.01.03 (CLASSE 3) - DÉPÔT EN SILO ET/OU EN VRAC DE CÉRÉALES, DE GRAINES, OU D'AUTRES PRODUITS D'UNE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 50 M³ – **STOCKAGE D'ALIMENTS EN SILO PLAT**

40.30.02.01 (CLASSE 3) - INSTALLATION DE PRODUCTION DE FROID OU DE CHALEUR D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 12 kW ET INFÉRIEURE À 300 kW OU CONTENANT PLUS DE 3 KG D'AGENT RÉFRIGÉRANT FLUORÉ – **GROUPE FROID ET CLIMATISATION**

63.12.17.01.01 (CLASSE 3) PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE QUANTITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 25 KG ET INFÉRIEURE À 5 T. – **LOCAL PHYTO**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.3.5 Schéma de procédé

Un schéma de procédé est un diagramme utilisé pour décrire les flux de matière.

Votre projet met-il en œuvre un procédé ?* ①

- ☐ Oui, décrivez-le et joignez à votre dossier un schéma de procédé (flowsheet) en document attaché n° ..

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ☒ Non

1.3.6 Phasage du projet

Votre projet comporte-t-il un phasage ?*

- ☐ Oui, joignez à votre dossier le phasage en document attaché n°

- ☒ Non

1.4 Présentation de l'établissement

1.4.1 Description de l'établissement

Décrivez l'activité principale de votre établissement et/ou le cadre dans lequel s'inscrit le projet (Si précision supplémentaire par rapport l'objet de la demande) ①

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nombre d'équivalents temps plein ① présents au sein de l'établissement par an :
Personnel administratif Personnel de production 2

1.4.2 Directives européennes

L'établissement est-il concerné par la directive établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) ?* ①

- ☐ Oui, remplissez l'annexe 1/9 - Formulaire relatif aux installations et activités émettant des gaz à effet de serre
- ☒ Non

L'établissement est-il concerné par la directive SEVESO (gestion des risques industriels liés à la manipulation, fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses) ?*

- ☐ Oui, quel est le seuil SEVESO ?*
- ☐ Bas, remplissez la Notice d'identification des dangers
- ☐ Haut, remplissez l'Étude de sûreté
- ☒ Non

L'établissement est-il concerné par la directive relative aux émissions industrielles IED (Industrial Emission Directive) / IPPC (Integrated Prevention and Pollution Control) ?*

- ☐ Oui, votre projet fait-il intervenir une ou plusieurs activités IED/IPPC et/ou plusieurs activités techniquement et géographiquement liée(s) à celle(s)-ci ?*
- ☐ Oui, remplissez l'annexe 1/5 - Formulaire relatif aux établissements visés par la directive relative aux émissions industrielles (IED/IPPC)
- ☐ Non
- ☒ Non

1.4.3 Permis et autorisations

Remplissez le tableau pour tous les documents officiels existants, dont vous disposez, liés à l'établissement①.

Type de l'acte*	Date* (dd/mm/yyyy)	Autorité	Référence de l'acte	Échéance (dd/mm/yyyy)	Document à joindre*
Permis unique – classe 2 - 2007	12/12/2007	Commune de Silly	D3300/55039/RGPED/2007/7/CSIMO - PU	12/12/2027	n° Document 6
Permis d'urbanisme – hangar agricole - 1978	04/08/1978	Commune de Silly	B.44/78-8 & 78/5374/395/B.3	---	n° Document 6
Permis d'urbanisme – hangar agricole - 1988	10/11/1988	Commune de Silly	B.49/88-8 & 88/55039/045/B.5	---	n° Document 6
Permis d'urbanisme – extension hangar agricole - 1998	09/06/1998	Commune de Silly	B.18/98-8 & F0313/55039/UAP/98.7	---	n° Document 6
Permis d'urbanisme – hangar agricole & étable - 2003	29/07/2003	Commune de Silly	B63/2000-8 & F0311/55039/UAP/2000.40	---	n° Document 6
Autorisation de voirie - 2007	12/12/2007	Commune de Silly	PU.5/07-8	---	n° Document 6
Permis d'urbanisme – extension hangar agricole (bâtiment B8) - 2017	05/09/2017	Commune de Silly	B.31/17-8	---	n° Document 6
					n°
					n°
					n°
					n°
					n°

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Service public de Wallonie **agriculture ressources naturelles environnement**

Service public de Wallonie **territoire logement patrimoine énergie**

1.4.4 Plan descriptif

Le **plan descriptif** de l'établissement (existant et/ou projeté) comprend ① :

- Les parcelles avec une numérotation de P1 à P_N sur une carte comprenant le parcellaire cadastral où « N » représente le nombre des parcelles concernées par l'implantation de l'établissement ;
- Les bâtiments avec une numérotation de B1 à B_N où « N » représente le nombre de bâtiments concernés par l'établissement, l'emplacement des locaux, des ateliers ;
- Les installations avec une numérotation de I1 à I_N où « N » représente le nombre d'installations, en ce compris des appareils, des cheminées, des prises d'eau souterraine, des circuits d'évacuation, des réservoirs souterrains (pour les forages et prises d'eau, si le plan n'est pas géoréférencé, vous devez indiquer les coordonnées Lambert ou GPS de chaque installation) ;
- Les dépôts de substances ou de mélanges (matières premières et auxiliaires...) avec une numérotation de DS1 à DS_N où « N » représente le nombre de dépôts ;
- Les dépôts de déchets avec une numérotation de DD1 à DD_N où « N » représente le nombre de dépôts ;
- Chaque déversement² composant les rejets d'eaux usées. Chaque déversement est numéroté de (DEV1 à DEV_N) où « N » représente le nombre de déversements ;
- Chaque rejet³ d'eaux usées dans son récepteur respectif. La localisation est indiquée par une flèche qui pointe l'endroit d'introduction dans le milieu récepteur et l'emplacement du dispositif de contrôle sur le rejet. Chaque rejet est numéroté de RE1 à RE_N où « N » représente le nombre de rejets ;
- Les rejets atmosphériques canalisés avec une numérotation de RA1 à RA_N où « N » représente le nombre de rejets atmosphériques canalisés. La localisation est indiquée d'une croix à l'endroit du centre de l'évacuation.

Joignez ce ou ces plans en document(s) attaché(s) n°* **Document 4**

² Par déversement, on entend un point intermédiaire (chambre de visite) qui est utilisé pour contrôler la qualité de l'eau avant un éventuel mélange.

³ Par rejet d'eaux usées, on entend l'endroit d'où les eaux usées de l'établissement sont évacuées à l'extérieur de celui-ci (dans un récepteur de type : égouts publics, eaux de surface, voies artificielles d'écoulement). Un rejet d'eaux usées peut donc être composé de plusieurs déversements.

1.4.5 Liste des bâtiments [B_N] et leurs affectations (y compris les existants)

Identification du bâtiment sur le plan descriptif*	Identification de la parcelle sur le plan descriptif*	Affectation du bâtiment et/ou dénomination	Statut du bâtiment par rapport au permis précédent* ①
B 1	P1	Corps de logis	Inchangé
B 2	P1	Local de transformation laitière	Inchangé
B 3	P1	Local pour les césariennes	Inchangé
B 4	P1	Etable – détention de bovins de moins de 6 mois	Inchangé
B 5	P1	Etable – détention de bovins de moins de 6 mois	Inchangé
B 6	P1	Remise privée	Inchangé
B 7	P1	Etable – détention de bovins	Inchangé
B 8	P1	Etable – détention de bovins	Nouveau
B 9	P1	Etable – détention de bovins	Inchangé
B 10	P3	Etable – détention de bovins	Inchangé
B 11	P3	Laiterie & salle de traite	Inchangé
B 12	P1	Hangar de stockage – machines et matériel	Inchangé
B 13	P1	Hangar de stockage – matériel	Inchangé
B 14	P1	Etable – détention de bovins	Inchangé
B 15	P1	Garage de stockage pour le matériel	Inchangé
B 16	P1	Garage privé	Inchangé
B 17	P3	Hangar de stockage – paille & foin ; machines	Inchangé
B	P		
B	P		
B	P		
B	P		
B	P		
B	P		

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.4.6 Liste des Installations et Activités [IN]

Doivent **impérativement** figurer dans ce tableau toutes les installations et activités (y compris les installations de regroupement, de tri et de prétraitement). ①

Installations IN				Énergie		Emplacement		Statut de l'installation par rapport au permis précédent* ①
Identification de l'installation sur le plan descriptif*	Description ou dénomination usuelle de l'installation* <i>S'il s'agit d'un groupe ou ensemble d'installations, précisez-le au début de la dénomination et utilisez le même intitulé pour les installations appartenant à un même ensemble</i>	Capacité nominale (Spécifiez les unités)	Capacité demandée* (si différente de la capacité nominale) (Spécifiez les unités)	Produite (P)	Utilisée (U)	Dans BN	Sur PN (si pas de BN)	
I 1	Local de transformation : - Beurre (production : 50 kg/jour et 1 jour/semaine) - Tartelettes à maton (production : 52 kg/jour et 1 jour/semaine)	~ 50 kg/jour 2 jours par semaine				B 2		Inchangé
I 2	Local pour césarienne – 7 places	48 m²				B 3	P	Inchangé
I 3	Etable – bovins de moins de 6 mois – stabulation libre paillée – 8 boxes – 5 places / boxe	40 places				B 4	P	Inchangé
I 4	Etable – bovins de moins de 6 mois – cages à veaux	13 places				B 5	P	Inchangé
I 5	Etable – bovins de plus de 6 mois (génisses et vaches allaitantes) – Stabulation libre paillée avec couloir de raclage – 19 boxes – 8 places / boxe	152 places				B 7	P	Inchangé
I 6	Etable – bovins de plus de 6 mois – stabulation libre paillée avec couloir de raclage – 6 boxes – 8 places / boxe	48 places				B 8	P	Nouveau
I 7	Etable – bovins de plus de 6 mois – stabulation libre paillée avec couloir de raclage – 1 boxe – 48 places	48 places				B 9	P	Inchangé
I 8	Compresseur mobile (2,5 kW) avec stockage d'air comprimé (100 litres)	2,5 kW 100 litres				B 15	P	Inchangé
I 9	Installation photovoltaïque : 15.000 kW & 10 kVA	15.000 kW 1 KVA					P 1	Inchangé

I 10	Installation pour la distribution de mazout agricole	1 pistolet					P 1	Inchangé
I 11	Etable – bovins de plus de 6 mois – stabulation libre paillée avec couloir de raclage – 4 boxes – 8 places	32 places				B 14		Inchangé
I 12	Laiterie – tank à lait (Gaz réfrigérant : R404A – 5,3 KG) – eaux blanches stockées en DS4	4.000 litres R22 – 6kg				B 11		Inchangé
I 13	Salle de traite – eaux vertes stockées en DS4	2 x 5 places				B 11		Inchangé
I 14	Etable – bovins de plus de 6 mois (vaches laitières) – logettes avec tapis & couloir de raclage	58 places				B 10		Inchangé
I 15	Etable – bovins de plus de 6 mois (bovins à l'engraissement) – stabulation libre paillée avec couloir de raclage – 8 boxes – 8 places/boxe	64 places				B 10		Inchangé
I 16	Prise d'eau : puits foré – voir Document 7	5.000 m³/an					P 6	Inchangé
I 17	Karcher mobile pour le nettoyage des stabulations	2,8 kW				B 12		Inchangé
I 18								
I 19								
I 20								
I 21								
I								

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.4.7 Liste générale des dépôts

1.4.7.1 Dépôts Substances ou mélanges [DSN] (pas les déchets)

Doivent **impérativement** figurer dans ce tableau tous les dépôts qu'il s'agisse de substance dangereuse ou non.

Sont considérés comme dangereux les substances ou mélanges dont les emballages ou les fiches de données de sécurité (FDS) présentent au moins un des pictogrammes suivants :



Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Nom usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site en m3, kg, t, L	Fréquence de rotation	Dangereux (Notez le CAS ET joignez la fiche sécurité en document attaché)	Mode de stockage (Décrivez ou joignez une pièce jointe ou un plan en document attaché)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent* ①
						Dans B _N	Sur P _N , (si pas de B _N)	
DS 1	Citerne aérienne double paroi pour le stockage du mazout de chauffage	1.000 litres	2 fois/an	☐ CAS	Citerne aérienne double paroi		P 1	Inchangé
DS 2	Citerne enterrée de récupération d'eau de pluie de la maison	12 m³	régulier	☐ CAS	Citerne enterrée	B 1		Inchangé
DS 3	Stockage des huiles neuves pour les machines agricoles – 1 bidon de 200 litres (moteur) et 1 bidon de 200 litres (transmission) – FDS en document 13	400 litres	1 fois/an	☒ CAS 64742-54-7 64742-65-0 84605-29-8 7664-38-2 7664-93-9	Fûts en métal	B 13		Inchangé
DS 4	Citerne enterrée pour la récupération des lisiers, jus de fumières, eaux blanches et eaux vertes	1.100 m³	1 fois/an	☐ CAS	Citerne enterrée	B 10		Inchangé
DS 5	Stockage des produits de nettoyage des installations de traite – 2 bidons de chaque – 4 x 25 kg – FDS en voir Document 10	100 kg	1 fois/mois	☒ CAS 1310-58-3 7681-52-9	Bidons en plastique	B 11		Inchangé
DS 6	Fumière non couverte – stockage de fumier	90 m²	4 fois / an	☐ CAS	Fumière non couverte		P 3	Inchangé
DS 7	Fumière non couverte – stockage de fumier	180 m²	4 fois / an	☐ CAS	Fumière non couverte		P 3 P1	Inchangé

DS 8	Stockage de paille & foin	1000 m³	1 fois / an	☐	CAS	Ballots - vrac	B 17		Inchangé
					n°				
DS 9	Stockage d'aliments en silo plat	960 m³	1 fois / an	☐	CAS	Silo plat		P 2	Inchangé
					n°				

Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Nom usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site en m3, kg, t, L	Fréquence de rotation	Dangereux (Notez le CAS ET joignez la fiche sécurité en document attaché)	Mode de stockage (Décrivez ou joignez une pièce jointe ou un plan en document attaché)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent* ①
						Dans BN	Sur PN, (si pas de BN)	
DS 10	Cuve aérienne à double paroi pour le stockage de mazout pour le ravitaillement des tracteurs	2.500 litres	7 fois / an	☐	CAS		P 1	Inchangé
					n°			
DS 11	Citerne aérienne ronde non couverte pour le stockage de lisiers	1100 m³	1 fois / an	☐	CAS		P 4 P5	Inchangé
					n°			
DS 12	Stockage d'aliments – enrubannés – 150 unités – 150 x 600 kg – 1,5 m³/100 kg	900 m³	1 fois / an	☐	CAS		P 3 P5	Inchangé
					n°			
DS 13	Stockage des produits phytopharmaceutiques – local phyto – voir Document 8	50 kg	1 fois / an	☐	CAS	Local phyto	B 13	Inchangé
					n°			
DS 14	Stockage d'aliments en silos tours – 7 & 2 tonnes – 1,5 m³/tonne	13,5 m³	10 fois / an	☐	CAS	Silos tour	P 1	Inchangé
					n°			
DS 15	Stockage d'aliments en silos tours – 5 & 2 & 4 tonnes – 1,5 m³/tonne	16,5 m³	10 fois / an	☐	CAS	Silos tour	P 1	Inchangé
					n°			
DS 16	Stockage d'aliments en silo tour – 4 tonnes – 1,5 m³/tonne	6 m³	10 fois / an	☐	CAS	Silo tour	P 4	Inchangé
					n°			
DS 17	Stockage d'aliments en silo plat	800 m³	1 fois / an	☐	CAS	Silo plat	P 2 P3	Inchangé
					n°			
DS 18	Stockage d'aliments en silo plat	860 m³	1 fois / an	☐	CAS	Silo plat	P 4	Inchangé
					n°			

Identification du dépôt sur le plan descriptif*	Nom usuel et/ou description*	Quantité maximale sur le site en m3, kg, t, L	Fréquence de rotation	Dangereux (Notez le CAS ET joignez la fiche sécurité en document attaché)	Mode de stockage (Décrivez ou joignez une pièce jointe ou un plan en document attaché)	Emplacement		Statut du dépôt par rapport au permis précédent* ①
						Dans B _N	Sur P _N , (si pas de B _N)	
DS 20	Stockage de lisiers avant d'être vidés dans la grand fosse ronde principale DS11 - Pré-fosse à lisiers aérienne	240 m³	6 fois/an	☒ CAS	Pré-fosse aérienne non couverte	B	P 3	Inchangé
DS				☐ CAS		B	P	
DS				☐ CAS		B	P	
DS				☐ CAS		B	P	
DS				☐ CAS		B	P	
DS				☐ CAS		B	P	
DS				☐ CAS		B	P	
DS				☐ CAS		B	P	
DS				☐ CAS		B	P	

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

1.4.7.2 Dépôts de Déchets [DD_N]

Identification du dépôt sur	Nom usuel et/ou description*		Flux annuel en m³, kg, t, l	État physique	Mode de stockage	Emplacement	Statut du dépôt par
-----------------------------	------------------------------	--	-----------------------------	---------------	------------------	-------------	---------------------

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie

le plan descriptif*		Quantité maximale sur le site (m ³ , kg, t, l)	(exprimé par an)		(Décrivez ou joignez un document attaché ou un plan)	Dans BN	Sur P _N , (Si pas de B _N)	rapport au permis précédent ⓘ
DD 1	Huiles usagées	400 litres	1 fois / an	Liquide	Fûts en métal	B 13		Inchangé
DD 2	Cadavres	1 places	Occasionnel	solide	Sous bâche		P 3	Inchangé
DD 3	Bâches agricoles	1 tonne	1 fois / an	solide	Vrac		P 3	Inchangé

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

DD1 : les huiles usagées sont stockées dans des bidons étanches (2 x 200 litres) et évacuées annuellement chez un professionnel agréé.

DD2 : Les cadavres sont déposés derrière les bâtiments agricoles, à côté des silos plats. Le choix du lieu de dépôt est réalisé afin de ne pas être à vue des personnes extérieures à l'exploitation. Les cadavres sont enlevés par le clos d'équarrissage de manière occasionnelle. Lorsqu'une bête décède, l'agriculteur appelle le service Rendac pour qu'il vienne chercher le cadavre. Ce service est réalisé dans les 24 heures.

DD3 : Les déchets plastiques type bâches agricoles sont déposées par l'exploitant annuellement dans un recyparc.

1.5 Urbanisme

1.5.1 Permis d'environnement ou permis unique (environnement + urbanisme) ?

Des actes et travaux soumis à permis d'urbanisme sont-ils nécessaires à la réalisation du projet ?* ①

☐ Oui

Le projet concerne-t-il un bien classé, un bien inscrit sur une liste de sauvegarde, un bien situé sur une zone de protection et/ou un bien classé au titre de site archéologique ?* ①

☐ Oui, alors une demande de permis d'urbanisme doit être introduite de manière séparée

☐ Non, alors les pièces et renseignements requis par la législation urbanistique doivent être joints en documents attaché au présent formulaire excepté la Notice d'évaluation des incidences. Cependant, **il y a lieu de compléter la suite du présent cadre.**

☒ Non, vous êtes dispensé de remplir les questions suivantes de ce cadre 1.5 Urbanisme

1.5.2 Voirie

Une création, suppression ou modification de la voirie communale ① est-elle nécessaire à la réalisation du projet ?*

☐ Oui, remplissez le tableau ci-dessous

☐ Non

Voirie communale*	Nature des modifications*	Justification*

1.5.3 Description du site avant la mise en œuvre du projet

Quelle est la pente naturelle du terrain ?*

☐ inférieure à 6%

☐ entre 6 et 15%

☐ supérieure à 15%

Quelle est l'occupation du sol (terres de culture, prairies, friche agricole, forêt, pelouse, bâtiment, surface imperméabilisée, friche industrielle...) ?*

.....

Quelles sont les conséquences du projet sur les équipements des voiries existants ?* ①

.....

.....

.....

.....

1.5.4 Phase du chantier

Le projet entraîne-t-il ?

Des travaux de démolition ?*

- ☐ Oui, quelle est la nature de ceux-ci ?
- ☐ Non

Une modification sensible du relief du sol (remblais, déblais) ?* ⓘ

- ☐ Oui
- ☐ Non

Un déboisement ou un abattage ?* ⓘ

- ☐ Oui, précisez l'objet de celui-ci
- ☐ Non

2 DEUXIÈME PARTIE : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 Introduction

Y a-t-il une étude d'incidences sur l'environnement ?* ⓘ

☐ Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°*

Y a-t-il des recommandations avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord ?*

☐ Oui, listez-les et expliquez pourquoi pour chacune d'entre-elles ou joignez-les à votre dossier en document attaché n°....

.....

.....

.....

.....

☐ Non

☒ Non

2.2 Effets sonores

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sonores

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

En l'absence d'étude d'incidences, disposez-vous d'une étude acoustique ?* ①

- ☐ Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°
- ☒ Non, remplissez le tableau ci-dessous pour chaque source de bruit de votre établissement ①

Description de la source de bruit et/ou du bruit généré

Source de nuisances sonores majeures : bruits émis par le cheptel bovin ; bruit occasionné par le charroi interne et externe (voir point 2.6)

Installation/activité générant le bruit (reprendre l'identifiant utilisé dans le tableau du chapitre 1.4.6)	<6 mois : I3 I4	
	>6 mois : I5 I6 I7 I11 I14 I15	
Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit		Durée, si fonctionnement discontinu (en h/j, j/an, etc.)
Semaine	Week-ends et jours fériés	
de h à h	de h à h	

Description des moyens d'atténuation du bruit (précisez si existants ou futurs)

(exemples : Double-vitrage, sas d'entrée, isolation acoustique, silencieux, murs antibruit, etc.)

Toutes les étables accueillent des bovins en stabulation libre, ce type de détention amenuise la résonnance due aux résistances aux systèmes d'attache. Toutes les étables sont éloignées des maisons. Un soin particulier a toujours été apporté à la localisation des étables et des lieux de stockage afin de diminuer les nuisances qui pourraient être occasionnées pour le voisinage. Les étables à rue sont celles dédiées à la détention de bovins de moins de 6 mois et des veaux. Les bruits émis par les animaux sont limités car les manipulations sont réalisées à l'intérieur des bâtiments. De plus, ces dernières sont essentiellement réalisées en journée.

Joignez à votre dossier la fiche technique mentionnant la puissance acoustique de la source de bruit en document attaché n°

Y a-t-il un système de surveillance de vos émissions sonores dans l'environnement ?*

- ☐ Oui, joignez à votre dossier le descriptif en document attaché n°
- ☒ Non

2.3 Effets sur les eaux

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur les eaux :

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, remplissez uniquement les tableaux concernant les rejets (cadre 2.3.3) ainsi que concernant les déversements (cadre 2.3.4.1) et passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

2.3.1 Usage de l'eau

Utilisez-vous de l'eau pour vos activités ?*

☒ Oui

a) Type d'eaux entrantes

Type d'eaux entrantes*	Volume d'eau utilisé (précisez l'unité : m³/j ou m³/an)
☒ Eau de distribution	100 m³
☐ Prise d'eau de surface ⓘ	
☒ Prise d'eau souterraine ⓘ	5.000 m³/an – Document 7
☒ Autre, à préciser	Citerne de récupération d'eau de pluie 12 m³ - Selon la pluviométrie (Précipitation annuelle moyenne : 852,4 litres/m² - Source : IRM)

b) Quels sont les usages de l'eau ?

- ☒ Domestique
☐ Industriel (Production, nettoyage) ⓘ
☐ Refroidissement ⓘ
☒ Agricole ⓘ

c) Si vous avez coché un usage industriel, quel est le volume spécifique d'eau nécessaire pour réaliser une unité de produit fini (Précisez l'unité : celle visée dans les conditions intégrales et sectorielles ou, à défaut, par m³/tonne) ?

Identification de l'installation sur le plan descriptif*	Produit fini*	Volume spécifique d'eau*
I		
I		
I		
I		
I		
I		

☐ Non, justifiez* ⓘ

.....
.....

2.3.2 Schéma des écoulements des eaux jusqu'à leurs rejets

Joignez à votre dossier le schéma en document attaché n°* Document 4

2.3.3 Énumération des points de rejet d'eaux [RE_N]

Identification du rejet d'eau sur le plan descriptif*	Où part l'eau/nature du récepteur* ①	Statut du rejet par rapport au permis précédent* ①
RE 1	☒ Égout	Inchangé
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE 2	☐ Égout	Inchangé
	☒ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	
RE	☐ Égout	
	☐ Eau de surface ou voies artificielles d'écoulement	
	☐ Infiltration dans le sol ①	

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

2.3.4 Eaux usées en ce compris les eaux pluviales

2.3.4.1 Points de déversement d'eau [DEV_N]

Identification du déversement sur le plan descriptif* ①	Identification du rejet sur le plan descriptif*	Installation/activité (I...), dépôt (D...) ou bâtiment (B...) générant le déversement*	Systèmes de surveillance	Résultat d'analyse	Type d'eau	Débit		Superficie collectée en m²	Statut du déversement par rapport au permis précédent* ①
						m³/jour	m³/heure		
DEV 1	RE 1	B1 B2		☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°	☐ Eaux usées industrielles ①				Inchangé
					☐ Eaux de refroidissement				
					☐ Eaux usées domestiques				
					☒ Eaux pluviales			250 m²	
				☒ Non	☐ Eaux agricoles Précisez				
DEV 2	RE 2	B10 B11		☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°	☐ Eaux usées industrielles ①				Nouveau
					☐ Eaux de refroidissement				
					☐ Eaux usées domestiques				
					☒ Eaux pluviales			1300 m²	
				☒ Non	☐ Eaux agricoles Précisez				
DEV				☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°	☐ Eaux usées industrielles ①				
					☐ Eaux de refroidissement				
					☐ Eaux usées domestiques				
					☐ Eaux pluviales				
				☐ Non	☐ Eaux agricoles Précisez				

Suite du tableau des déversements



Début du tableau des déversements

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

2.3.4.2 Moyens mis en œuvre pour réduire les incidences

Copiez le tableau ci-dessous pour chaque déversement et numérotez les pages /

Déversement concerné (sur base de l'identification du tableau 2.3.4.1)* **DEV 1**

a) Comment sont déversées vos eaux usées industrielles ?

- ☐ En continu, précisez la durée du déversement h/jour j/semaine j/mois
- ☐ Par batch⁴, donnez

- La fréquence h/jour j/semaine j/mois
- Le volume m³/batch – **Selon la pluviométrie (Précipitation annuelle moyenne : 852,4 litres/m² - Source : IRM)**

b) Description du traitement des eaux en place ou prévu

Les eaux de pluie qui tombent sur les toitures des bâtiments B1 B2 sont collectées dans une citerne enterrée de récupération de l'eau de pluie (DS2). Le trop-plein est évacué dans les égouts situés Rue des Frères.

Copiez le tableau ci-dessous pour chaque déversement et numérotez les pages /

Déversement concerné (sur base de l'identification du tableau 2.3.4.1)* **DEV 2**

a) Comment sont déversées vos eaux usées industrielles ?

- ☐ En continu, précisez la durée du déversement h/jour j/semaine j/mois
- ☐ Par batch⁵, donnez

- La fréquence h/jour j/semaine j/mois
- Le volume m³/batch - **Selon la pluviométrie (Précipitation annuelle moyenne : 852,4 litres/m² - Source : IRM)**

b) Description du traitement des eaux en place ou prévu

Les eaux de pluie qui tombent sur les toitures des bâtiments B10 B11 sont canalisées vers le fossé situé au sud de l'étable. Une chambre de visite (CV) se trouve sur le parcours.

Note explicative - Gestion des eaux de l'établissement

Les déversements décrits ci-dessous ne rentrent pas dans les tableaux 2.3.4 si nous respectons la définition de déversement (et de rejet) envoyée par un agent technique : Il n'est pas possible d'avoir un rejet sans déversement et un déversement sans rejet. Il y'a déversement s'il se fait soit dans une chambre de visite soit dans une citerne équipée d'un trop-plein soit dans un bassin muni d'un exutoire.

DEV 3 : Eaux brunes : la citerne DS4 récupère les jus des fumières non couvertes DS6 & DS7. Il n'y a pas de trop plein, le contenu de la citerne est épandu directement aux champs.

DEV 4 : Eaux vertes (eaux de nettoyage du quai de traite) et eaux blanches (eaux de nettoyage des installations de traite) : les eaux sont canalisées et stockées dans la citerne enterrée DS4. Il n'y a pas de trop plein, le contenu de la citerne est épandu directement aux champs.

⁴ Batch : traitement par lots : type de procédé industriel dans lequel le produit fini est obtenu par une série de tâches, plutôt que par une production en continu.

⁵ Batch : traitement par lots : type de procédé industriel dans lequel le produit fini est obtenu par une série de tâches, plutôt que par une production en continu.

Les eaux de cours et eaux de pluie qui tombent sur les bâtiments agricoles (B4 à B9 ; B12 à B16) sont évacuées par ruissellement vers les égouts situés Rue des Frères.

Il n'y a pas de système de récupération des écoulements de silos plats car ceux-ci sont inexistants. En effet, leurs contenus sont secs avec un minimum de 35 % de matières sèches (ensilages) ou un minimum de 45 % de matières sèches (préfanés).

2.3.4.3 Réseau d'égouttage public

Le rejet d'eaux usées industrielles se fait-il dans un réseau d'égouttage public ?* ①

☐ Oui

Le Oui réseau d'égouttage public aboutit-il dans une station d'épuration publique ?*

☐ Oui, joignez à votre dossier votre projet de contrat d'assainissement industriel en document attaché n°

☐ Non, joignez à votre dossier l'avis préalable de l'organisme d'assainissement compétent (OAA) en document attaché n°

☐ Non

2.3.5 Eaux usées domestiques

2.3.5.1 Un ou des rejets de l'établissement est (sont)-il(s) situé(s) en zone d'assainissement collectif ?* ①

- ☒ Oui
Sont-ils tous raccordés à l'égout public ?*
- ☒ Oui
- ☐ Non, pour chaque rejet non raccordé à l'égout, vous avez besoin d'une dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout et devez joindre les éléments de justification suivants* :
- Description de la voirie riveraine équipée ou destinée à être équipée d'égouts en document attaché n°
 - Description des difficultés techniques rencontrées pour raccorder l'établissement à l'égout existant ou prévu (Faites référence à la nature du sol, la longueur de la tranchée de raccordement, l'ampleur des dénivellations...) en document attaché n°
 - Évaluation des coûts qu'engendrerait le raccordement de l'établissement à l'égout existant ou prévu et justification du caractère excessif de ces coûts en document attaché n°
- ☐ Non

2.3.5.2 Un ou des rejets de l'établissement est (sont)-il(s) situé(s) dans une autre zone qu'un assainissement collectif ?*

- ☐ Oui, décrivez le mode de gestion des eaux usées domestiques (fosse septique, système d'épuration individuelle auquel cas, précisez la marque, le modèle et la capacité du système d'épuration individuelle) et de l'évacuation des eaux épurées*
- N° d'agrément du système d'épuration individuelle*
- ☐ Non

2.4 Effets sur l'air

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur l'air

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, remplissez uniquement le tableau concernant les rejets (cadre 2.4.1.1) et passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

2.4.1 Rejets atmosphériques

Le projet ou l'établissement engendre-t-il des rejets atmosphériques ?* ①

☒ Oui, remplissez les tableaux ci-dessous

☐ Non, justifiez* ①

.....
.....

2.4.1.1 Caractéristiques des rejets canalisés

Identification du rejet atmosphérique sur le plan descriptif*	N° installation (I,...) ou dépôt (D,...)	Hauteur du débouché par rapport au sol (mètres)	Nature des effluents	Résultats d'analyse des effluents* (si oui, joignez les analyses à votre dossier)	Joignez la documentation technique ⁶ en document attaché	Statut du rejet par rapport au permis précédent ①
RA				☐ Oui, document attaché n° ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n° ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n° ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n° ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n° ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n° ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n° ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n° ☐ Non	n°	
RA				☐ Oui, document attaché n° ☐ Non	n°	

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

⁶ Documentation technique des mesures d'épuration des rejets et des systèmes de surveillance

2.4.1.2 Caractéristiques des rejets non canalisés (diffus)

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Nature du rejet* ⓘ	Joignez la documentation des systèmes de surveillance en document attaché*
I3 I4 I5 I6 I7 I11 I14 I15	Rejets atmosphériques (CH₄, CO₂, N₂O) dû à la détention de bovins	n° <i>Voir informations ci-dessous</i>
DS4 DS6 DS7 DS11 DS20	Rejets atmosphériques (CH₄, CO₂, N₂O) dû à l'épandage des lisiers et du fumier	n° <i>Voir informations ci-dessous</i>
I3 I4 I5 I6 I7 I11 I14 I15	Emission de poussière due à la détention de bovins	n° <i>Voir informations ci-dessous</i>
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°
		n°

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Y a-t-il des résultats d'analyse de ces rejets ?* ⓘ

- ☐ Oui, joignez les analyses en document attaché n°*
- ☒ Non

Mesures mises en place sur l'exploitation pour réduire les rejets ATMOSPHERIQUES :

- Production de suffisamment de fourrages sur l'exploitation pour atteindre l'autonomie. Ceci permet de réduire la consommation de concentrés à l'échelle du troupeau ;
- Maximisation du pâturage pour le troupeau : la valorisation de l'herbe par le pâturage permet de limiter la consommation d'intrants (fioul, concentrés) grâce à la réduction des volumes de fourrages stockés, mais également de réduire les émissions de CH₄ et de N₂O lors du stockage et de l'épandage des déjections animales ;
- Valorisation optimale des déjections animales. Ceci permet de réduire l'achat d'engrais minéraux et donc de limiter la dépendance énergétique et de réduire le bilan azoté et les émissions de gaz à effet de serre associées ;
- L'exploitant maintient la part de prairies permanentes qui stockent en moyenne 570 kg de carbone/ha/an. Leur maintien permet d'augmenter le stock de carbone et de compenser une partie des émissions de méthane ;
- L'exploitant maintient les haies autour des surfaces en prairies permanentes. Elles stockent également du carbone de l'ordre de 125 kg de carbone / 100 mètres linéaires/an. Elles contribuent également au maintien de la biodiversité.

Mesures de prévention pour réduire les nuisances dues à la POUSSIÈRES :

Les poussières sont constituées de menus fragments, principalement organiques (aliments, paille, terre, etc.) Pour l'humain, l'animal et l'environnement, le niveau de poussières doit être maintenu au plus bas.

- La majorité du charroi au sein l'exploitation est réalisée sur des voiries bétonnées et régulièrement nettoyées. Ces précautions permettent d'avoir une faible accumulation de terre et de poussière en cas de conditions climatiques sèches ;
- Les bâtiments et les infrastructures d'hébergement d'animaux font l'objet de nettoyage et éventuellement de désinfections régulièrement au moyen de produits adéquats. L'établissement et ses abords sont maintenus en parfait état de propreté ;
- S'il y a présence d'une litière, celle-ci est suffisante, saine et régulièrement renouvelée ;
- Les logements sont bien isolés et aérés avec un sol entièrement couvert de paille et équipés de systèmes d'abreuvement qui ne fuient pas pour augmenter le bien-être des animaux et réduire les émissions d'ammoniac.

2.4.2 Le projet engendre-t-il des émissions olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?*

☒ Oui, remplissez les tableaux ci-dessous

☐ Non, justifiez*^①

.....

.....

.....

.....

.....

NB : Un élevage provoque une pollution olfactive de différentes manières : l'air sortant des bâtiments d'élevage ; le stockage des effluents d'élevage ; l'épandage des engrais de ferme ; le stockage d'aliments.

Toutes les mesures décrites ci-dessous sont appliquées par l'exploitant en vue de rendre ces types de nuisances acceptables (voire même inexistantes) pour le voisinage.

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Évacuation*	Nature des émissions ^①	Mesures de prévention pour réduire les odeurs
I3 I4 I5 I6 I7 I11 I14 I15	☐ Verticale ☒ Non canalisée ☐ Non verticale	Détention de bovins	➤ Les rations des animaux sont calculées au moins 2 fois par an (hiver/été) afin d'adapter au mieux les quantités distribuées aux besoins des animaux. De cette manière, la digestibilité est améliorée et par conséquent les rejets sont diminués ; ➤ Tous les bâtiments et toutes les infrastructures d'hébergement des bovins sont positionnés et aménagés de manière à bénéficier d'une aération naturelle optimale ; ➤ Toutes les mesures sont prises afin d'éviter de l'eau stagnante au niveau des zones de stockage et de passage afin d'éviter une décomposition anaérobie (sans oxygène) des éléments, ce qui générerait des odeurs ; ➤ L'établissement et ses abords sont maintenus en parfait état de propreté. Les infrastructures sont construites en matériaux durs et faciles à nettoyer et à désinfecter.
DS4 DS6 DS7 DS11 DS20	☐ Verticale ☒ Non canalisée	Fumière et citernes à lisier	➤ Les lisiers sont stockés dans des citernes étanches ;

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Évacuation*	Nature des émissions ①	Mesures de prévention pour réduire les odeurs
	☐ Non verticale		➤ Les citernes sont maintenues en parfait état ; ➤ Les structures de stockage des effluents contrôlées régulièrement par l'administration wallonne quant à leur conformité aux dispositions du Livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau, relatives à la gestion durable de l'azote en agriculture ; ➤ L'enfouissement rapide des effluents d'élevage dans le sol permet de limiter ce type de nuisances ; ➤ L'exploitant respecte les conditions d'épandage des effluents d'élevage reprises dans le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture ou PGDA. Le PGDA définit notamment les périodes et les lieux durant et sur lesquels les agriculteurs ont l'autorisation dépendre.
DS9 DS17 DS18	☐ Verticale ☒ Non canalisée ☐ Non verticale	Silos plats	➤ Les silos et leurs abords sont maintenus en parfait état de propreté et d'entretien ; ➤ Les silos sont couverts et refermés immédiatement après chaque utilisation et chaque prise de produits. ➤ Les parois et les fonds des silos plats sont en matériaux durs, lisses, imperméables et facilement lavables.
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		
	☐ Verticale ☐ Non canalisée ☐ Non verticale		

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Disposez-vous d'une étude de dispersions d'odeur ?* ①
☐ Oui, joignez-la à votre dossier en document attaché n°*
☒ Non

2.5 Effets sur les sols et les eaux souterraines

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur les sols et eaux souterraines

Même si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, remplissez les cadres 2.5.1 Etat du sol et 2.5.2 Obligations liées au sol.

Si l'étude d'incidences sur l'environnement répond pleinement aux questions du cadre 2.5.3 Impact du projet, il n'est pas nécessaire de le remplir.

2.5.1 Etat du sol

Le terrain visé comporte-t-il au moins une pollution connue du sol ou des eaux souterraines ?*

☐

Oui

Votre demande de permis comprend-elle l'introduction d'un projet d'assainissement ?* ⓘ

☐

Oui, joignez à votre dossier le projet d'assainissement en document attaché n°

☐

Non

☒

Non

2.5.2 Obligations liées au sol

Si votre demande est relative à un établissement existant et concerne ①

a) Le maintien en activité de l'établissement, avec ou sans extension des activités :

Une ou plusieurs installations ou activités autorisées actuellement présentent-elles un risque pour le sol ?*

- ☐ Oui : une étude d'orientation, destinée à vérifier la présence éventuelle d'une pollution du sol et le cas échéant de la décrire et d'en estimer l'ampleur, doit être réalisée
- ☒ Non

b) Une extension ou une transformation des activités de l'établissement (permis demandé uniquement pour cette partie) :

Une ou plusieurs installations ou activités autorisées actuellement présentent-elles un risque pour le sol ?*

- ☐ Oui, une ou plusieurs de ces installations ou activités prennent-elles fin ?*
- ☐ Oui : une étude d'orientation, destinée à vérifier la présence éventuelle d'une pollution du sol et le cas échéant de la décrire et d'en estimer l'ampleur, doit être réalisée
- ☐ Non
- ☐ Non

Si une étude d'orientation est exigée, disposez-vous d'une dérogation ou d'une dispense ? ①

- ☐ Oui, suite à votre demande, vous avez reçu une décision du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'Assainissement des Sols) accordant cette dérogation ou cette dispense
- ☐ Oui, suite à votre demande, vous n'avez pas reçu de décision dans les délais impartis, mais le rapport de l'expert agréé sol conclu à la non-nécessité de réaliser une étude d'orientation
- ☐ Non, indiquez le numéro de dossier de l'étude d'orientation (EO) que vous avez envoyée au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'Assainissement des Sols)* n°

Votre projet concerne-t-il une installation ou une activité présentant un risque pour le sol ?* ①

- ☐ Oui, joignez à votre dossier l'extrait conforme de la Banque de Données de l'Etat des Sols en document attaché n°

Décrivez les éventuels impacts des données de la Banque de Données de l'Etat des Sols –BDES– sur le projet visé (par exemple : une pollution du sol mentionnée, la présence d'un Certificat de Contrôle du Sol comprenant des mesures de sécurité, des mesures de suivi ou des restrictions d'usage...) et donnez un justificatif des mesures prévues pour en tenir compte dans le cadre du projet visé :

.....

.....

.....

.....

- ☒ Non

2.5.3 Impact du projet

Quels sont les impacts significatifs potentiels du projet sur le sol et des eaux souterraines ? ①

Impacts positifs sur le sol : Les lisiers et le contenu des fumières sont épandus directement au champ. Ceci engendre un apport d'azote organique au sol et améliore sa fertilité.

Ces matières dites « organiques » améliorent considérablement la fertilité du sol et ont un impact positif significatif. En effet, dans les sols, les matières organiques sont essentielles au bon fonctionnement et à la durabilité des écosystèmes agricoles : stabilité des sols, stockage de carbone, qualité des eaux, biodiversité...

L'utilisation de produits organiques pour fertiliser les cultures et/ou amender les sols est particulièrement intéressante d'un point de vue économique (hausse du prix des engrais minéraux) mais également d'un point de vue agronomique, car l'apport d'amendement organique contribue à améliorer le statut organique des sols, avec tous les effets bénéfiques qu'il entraîne (lutte contre l'érosion, maintien d'une bonne structure, stockage de carbone, augmentation de la biodiversité...).

Les fumiers améliorent les propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol grâce à leur matière organique stable (humus). Ils apportent également des fertilisants de fond intéressants et facilement disponibles. Toutefois, l'azote qu'ils contiennent se minéralisera lentement.

Les lisiers quant à eux apportent des éléments fertilisants et peu de matière organique stable. L'azote apporté par le lisier est rapidement utilisable par les plantes.

L'apport de carbone grâce à la matière organique a avant tout un rôle énergétique pour tous les êtres vivants du sol, des microorganismes (bactéries, champignons) au macrofaune, dont le ver de terre est l'acteur le plus important pour le bon fonctionnement du sol (drainage, aération, remontée et concentration en éléments minéraux...). Le rôle des matières organiques sur les propriétés du sol est primordial : elles augmentent l'aération, la rétention en eau, la stabilité de la structure, la capacité d'échange cationique (CEC) et diminuent la densité.

Quelles sont les mesures de protection du sol et des eaux souterraines ? ①

Décrivez les mesures existantes

Mesures de protection du sol et des eaux souterraines mises en place par les exploitants :

- **Étanchéité des sols et gestion des eaux :** tous les sols des bâtiments ou des infrastructures d'hébergement des animaux, ainsi que toutes les aires de parcours ou d'attente, sont étanches et maintenus en parfait état d'étanchéité ; La pente des sols étanches permet l'écoulement des jus d'écoulement et des eaux de nettoyage vers les ouvrages de stockage étanches et de capacité suffisante ; Afin d'éviter une production trop importante d'eaux de cour, la cour est régulièrement nettoyée mécaniquement et les déchets récoltés sont évacués soit vers une infrastructure de stockage d'effluents d'élevage, soit épandus sur le sol dans le respect des dispositions susvisées du Livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau.
- **Entretien des machines :** Tous les entretiens sont réalisés chez le concessionnaire. Il y'a très peu d'huiles neuves stockées sur le site d'exploitation.
- **Stockage des effluents d'élevage :** Le stockage et la manutention des effluents d'élevage, des matières végétales et des jus d'écoulement sont conformes aux dispositions du Livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau, relatives à la gestion durable de l'azote en agriculture. Depuis le 1er janvier 2016, tout éleveur wallon (également les éleveurs qui stockent leur fumier au champ) doit avoir introduit auprès de l'administration une demande d'Attestation de la Conformité des Infrastructures de Stockage des Effluents d'Elevage (ACISEE). L'attestation doit être renouvelée au moins tous les 5 ans, ou lors de changements majeurs sur l'exploitation => Exploitation conforme : Voir Document 9 ;
- **Gestion de l'azote :** le contrôle du taux d'azote organique et de l'azote potentiellement lessivable est réalisé à l'aide du calcul du taux de liaison au sol de l'exploitation. Le Programme de Gestion Durable de l'Azote, PGDA, impose que chaque exploitation dispose de superficies en suffisance pour épandre les fertilisants organiques sans risque pour l'environnement. Le taux de liaison au sol traduit l'équilibre entre l'azote organique présent

sur l'exploitation et la capacité d'épandage disponible pour le valoriser. Un LS inférieur à 1 signifie qu'il n'y a pas d'excès d'azote au sein de l'exploitation et qu'il n'y a pas de risque pour la qualité de l'eau. Chaque année, les agriculteurs reçoivent leur taux de liaison au sol calculé sur base des informations de l'année précédente (PAC, Sanitrace,...) et des transferts effectuées entre le 1er avril et le 31 mars de l'année en cours. => Taux de liaison au sol de l'exploitant pour la campagne 2024 : LS = 0,67 - Voir Document 9

Décrivez les mesures prévues
Voir détails des « mesures existantes » ci-dessus.

.....

.....

.....

.....

2.6 Effets liés à la circulation des véhicules (charroi)

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets liés à la circulation des véhicules (charroi)

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Nature ①	Véhicule		Mouvement	
	Nombre total de mouvements	Type de véhicule ①	Fréquence	Horaire
Véhicules personnels (y compris voitures de société)	~10/jour	Tracteurs internes à l'exploitation	~10/jour	6h à 23h
Véhicules visiteurs				
Véhicules de service				
Livraisons - Enlèvements	~20 /mois	Camions de livraisons ; bétailières ; ramassage du lait	~20 /mois	entre 8h et 20h.
Parking	Interne	Externe		
Nombre de places				

Décrivez succinctement le charroi du personnel, de la clientèle, des fournisseurs et des transporteurs pour les aspects suivants : Mode d'accès au site, plan de circulation interne et externe, réseau routier environnant, itinéraire local prévu OU joignez cette description en document attaché n° *

Charroi agricole externe :

- Le ramassage des cadavres est occasionnel ;
- Le chevilleur passe une fois par mois pour voir les bêtes grasses ;
- Le ravitaillement de la cuve à mazout : 7 fois par an ;
- Le camion de la laiterie passe tous les trois jours ;
- Le remplissage des silos tour par une firme d'aliments : 10 fois par an ;

Charroi agricole interne :

- Le nourrissage des animaux : 2 fois par jours ;
- La mise à l'étable et en prairie : 2 fois par an ;
- Le remplissage des silos plats : 1 fois par an ;

Décrivez les éventuelles nuisances liées à la circulation des véhicules (charroi) et les moyens mis en place pour les réduire ou les supprimer*

Le charroi est organisé en journée afin d'éviter toutes les nuisances sonores nocturnes.

La majorité du charroi au sein de l'exploitation est réalisée sur des voiries bétonnées et régulièrement nettoyées. Ces précautions permettent d'avoir une faible accumulation de terre et de poussière en cas de conditions climatiques sèches. Les nuisances sonores occasionnées par le charroi interne sont de faible importance.

Le charroi externe (camions de livraison, etc.) occasionne des bruits plus élevés mais sont très ponctuels et ne se produisent qu'entre 8h et 20h.

2.7 Effets générés par les vibrations

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets par les vibrations

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet occasionne-t-il des vibrations susceptibles d'être ressenties hors de l'établissement ?*

- ☐ Oui, remplissez le tableau ci-dessous
☒ Non, justifiez ①

Tous les véhicules utilisés sur l'exploitation sont conduits par un être humain. La conduite d'engins agricoles expose le conducteur à des vibrations prolongées. Ces vibrations prolongées peuvent provoquer un affaissement de la colonne vertébrale, à l'origine d'hernies discales, lombalgies et sciatiques. Pour être dans des conditions de travail confortables, les vibrations doivent être inférieures à 0,5 m/s² (norme française NF E 90-399). En comparaison, dans une voiture, sur une route en bon état, les vibrations ne sont que de 0,3 m/s². Il n'est pas dans l'intérêt pour la santé de l'exploitant que les machines agricoles occasionnent des vibrations telles qu'elles seraient ressenties hors de l'établissement.....

Identification de l'installation ou du dépôt sur le plan descriptif*	Vibrations intermittentes*	Vibrations continues*	Système de surveillance et résultat de mesure (ou performance garantie)	Mesures de prévention pour réduire les vibrations
	☐	☐		
	☐	☐		
	☐	☐		
	☐	☐		
	☐	☐		
	☐	☐		

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

Service public de Wallonie **agriculture ressources naturelles environnement**

Service public de Wallonie **territoire logement patrimoine énergie**

2.8 Effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets sur un site Natura 2000 et sur la Biodiversité

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet est-il susceptible d'affecter un site Natura 2000 ?*

- ☐ Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?*
- ☒ Non, justifiez* ⓘ

Le projet n'est pas situé sur un site Natura 2000

Le projet est-il susceptible d'affecter une ou plusieurs espèces protégées par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ?* ⓘ

- ☐ Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?*
- ☒ Non, justifiez* ⓘ

Selon le site biodiversite.wallonie.be, la ferme n'est pas située ni dans un Site de Grand intérêt Biologique ni dans une Réserve Naturelle & Co

Le projet est-il susceptible d'affecter la biodiversité de manière significative ?*

- ☐ Oui, quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?*
- ☒ Non, justifiez* ⓘ

La gestion de l'élevage réalisée dans l'exploitation permet le maintien et l'entretien des prairies permanentes. Les bienfaits pour la biodiversité des prairies permanentes sont multiples : stockage de carbone, augmentation de la biodiversité de la faune et la flore due à la présence de points d'eau et de haies, amélioration de la vie du sol.

2.9 Effets supplémentaires

2.9.1 Effets cumulatifs

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux effets cumulatifs

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Y a-t-il, à proximité de votre projet, d'autres établissements ou d'autres projets autorisés générant des effets indirects, synergiques ou cumulatifs aux vôtres ?* ①

☐ Oui, précisez

☒ Non, justifiez ①

Il n'y a pas d'activité industrielle de grandes tailles à proximité de l'exploitation, l'environnement est entièrement agricole et d'habitat à caractère rural.

2.9.2 Impact sur des territoires voisins

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux impacts sur des territoires voisins

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Votre projet est-il susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement d'une autre Région, d'un autre État membre de l'Union Européenne ou d'un État faisant partie de la Convention d'Espoo ?* ①

☐ Oui, identifiez les États et régions concernés et quelles sont les incidences

☒ Non, justifiez ①

L'exploitation n'est pas susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement d'une autre Région, d'un autre État membre de l'Union Européenne ou d'un État faisant partie de la Convention d'Espoo.

2.9.3 Autres effets

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux autres effets

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Le projet génère-t-il d'autres effets significatifs sur l'environnement que ceux mentionnés précédemment (tels que notamment le patrimoine culturel, les biens matériels, le paysage, la santé humaine, les terres, le sous-sol, l'énergie et le climat)?

☐ Oui, identifiez ces effets

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Disposez-vous d'un système de surveillance pour ces autres effets sur l'environnement ?

☐ Oui, joignez une description des systèmes de surveillance pour chaque type d'effet en document(s) attaché(s) n°

☐ Non

☒ Non

2.9.4 Y-a-t-il des interactions entre les différents effets du projet ?

☐ Oui, identifiez ces interactions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☒ Non

2.10 Mesures palliatives ou protectrices

Si une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée, indiquez les chapitres relatifs aux mesures palliatives ou protectrices

Si ces chapitres répondent pleinement aux questions de ce cadre, passez au cadre suivant. Sinon répondez aux questions ci-après.

Justifiez les choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures *

Outre les points développés dans la notice d'évaluation des incidences, l'exploitant a mis en place des démarches supplémentaires pour réduire les impacts environnementaux. Celles-ci sont décrites dans le Document 10 :

- Engagement dans une démarche de qualité Vegaplan – Codiplan Belbeef
- Engagement dans une démarche de qualité Cahier des charges QFL – Production
- Installation de panneaux photovoltaïques pour réduire la consommation d'énergie

3 TROISIÈME PARTIE : DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

3.1 Confidentialité

La demande contient-elle des données à caractère confidentiel, liées aux secrets de fabrication et aux brevets ou au risque de sécurité (par exemple les mesures ou risques liés au contre-terrorisme) ?*

- ☐ Oui, placez-les dans une enveloppe scellée à l'attention du Fonctionnaire Technique et inscrivez-le également dans la liste des documents à joindre en cochant la case confidentielle
- ☒ Non

3.2 Documents à joindre par le demandeur

Les documents déjà renseignés sont obligatoires pour que le dossier soit considéré comme complet au sens des articles 19 et 85 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Si vous remplissez d'autres formulaires (Annexes), et que vous y joignez d'autres documents attachés, complétez également ce tableau pour renseigner ces documents (ex. : plan de puits, étude hydrogéologique, etc.)

n° de document attaché	Type	Objet	Document confidentiel
1	Virement	Copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit de virement du droit de dossier (art. 177 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement).	☐
2	Plan de situation	Situation de l'établissement sur une carte à l'échelle adaptée	☐
3	Plan cadastral (à l'exception de la rubrique 92.61.10)	Le plan comprend les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de a) 50 mètres mesuré à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci n'est pas soumis à étude d'incidences sur l'environnement ; b) 200 mètres mesuré à partir des limites de la ou des parcelles cadastrales concernées par le projet lorsque celui-ci est soumis à étude d'incidences sur l'environnement ;	☐
4	Plan descriptif	Plan descriptif de l'établissement (voir cadre 1.4.4 Plan descriptif)	☐
5	Étude du milieu	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) Plan - Zones d'affectation au plan de secteur	☐
6	Permis et autorisations	Permis unique – classe 2 - 2007 Permis d'urbanisme – hangar agricole - 1978 Permis d'urbanisme – hangar agricole - 1988 Permis d'urbanisme – extension hangar agricole - 1998 Permis d'urbanisme – hangar agricole & étable - 2003 Autorisation de voirie - 2007 Permis d'urbanisme – extension hangar agricole (bâtiment B8) - 2017	☐
7	Prise d'eau	Présentation de la prise d'eau, de l'ouvrage et de la zone de protection Vue en plan - Plan d'implantation de la zone de prise d'eau Coupe verticale et informations techniques sur le forage Résultats d'analyse d'eau Certificat de conformité du compteur	☐
8	Local phyto	Description du mode de stockage et des mesures de prévention	☐

9	Documents de l'exploitation et gestion des effluents	Fiched'indentification du producteur Attestation de Conformité des Infrastructures de Stockage des Effluents d'Elevage - ACISEE Taux de liaison au sol – LS Relevé Cerise	☐
10	Démarches supplémentaires	Engagement dans une démarche de qualité Vegaplan, Codiplan, Belbeef Engagement dans une démarche de qualité Cahier des charges QFL Installation de panneaux photovoltaïques pour réduire la consommation d'énergie FDS des produits de nettoyage des installations de traite	☐
11	Vue aérienne datant de 1994		☐
12	BEA	Données BEA nécessaires dans le cadre de la délivrance du permis d'environnement : Elevage BOVINS ;	☐
13	FDS	Huiles neuves : huile moteur et huile de transmission	☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /

4 QUATRIÈME PARTIE : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant le responsable du traitement via courriel à l'adresse cpd.dgo3@spw.wallonie.be ou à l'adresse postale suivante :

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Sur demande via [formulaire](http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958) (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](http://www.wallonie.be) (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.



Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement*

A annexer à votre demande

Demander(s) de type personne physique⁷

Renseignez le Numéro d'Identification National belge (N° NISS) de la (des) personne(s) physique(s) (citoyens, indépendants...) qui demande(nt) le permis d'environnement ou le permis unique :

[illegible]

Cette page n'est pas annexée à l'enquête publique

7 Les Numéros d'Identification National belge seront utilisés par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et par la/les communes concernées par la demande en vue d'assurer le suivi de votre dossier mais ne seront pas communiquées à d'autres services, ni reprises dans les informations soumises à enquête publique.